



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Q.1912.3

(07/2001)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION

Spécifications de la signalisation relative à la commande
d'appel indépendante du support

**Interfonctionnement entre les systèmes H.323 et
le protocole de commande d'appel
indépendante du support**

Recommandation UIT-T Q.1912.3

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE Q
COMMUTATION ET SIGNALISATION

SIGNALISATION DANS LE SERVICE MANUEL INTERNATIONAL	Q.1–Q.3
EXPLOITATION INTERNATIONALE AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE	Q.4–Q.59
FONCTIONS ET FLUX D'INFORMATION DES SERVICES DU RNIS	Q.60–Q.99
CLAUSES APPLICABLES AUX SYSTÈMES NORMALISÉS DE L'UIT-T	Q.100–Q.119
SPÉCIFICATIONS DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION n° 4 ET N° 5	Q.120–Q.249
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION n° 6	Q.250–Q.309
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R1	Q.310–Q.399
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R2	Q.400–Q.499
COMMULATEURS NUMÉRIQUES	Q.500–Q.599
INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION	Q.600–Q.699
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION n° 7	Q.700–Q.799
INTERFACE Q3	Q.800–Q.849
SYSTÈME DE SIGNALISATION D'ABONNÉ NUMÉRIQUE n° 1	Q.850–Q.999
RÉSEAUX MOBILES TERRESTRES PUBLICS	Q.1000–Q.1099
INTERFONCTIONNEMENT AVEC LES SYSTÈMES MOBILES À SATELLITES	Q.1100–Q.1199
RÉSEAU INTELLIGENT	Q.1200–Q.1699
PRÉSCRIPTIONS ET PROTOCOLES DE SIGNALISATION POUR LES IMT-2000	Q.1700–Q.1799
SPÉCIFICATIONS DE LA SIGNALISATION RELATIVE À LA COMMANDE D'APPEL INDÉPENDANTE DU SUPPORT	Q.1900–Q.1999
RNIS À LARGE BANDE	Q.2000–Q.2999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Recommandation UIT-T Q.1912.3

Interfonctionnement entre les systèmes H.323 et le protocole de commande d'appel indépendante du support

Résumé

La présente Recommandation définit l'interfonctionnement de signalisation entre le protocole de commande d'appel indépendante du support (BICC, *bearer independent call control*) et le protocole défini dans la Rec. UIT-T H.323. Elle définit en particulier l'interfonctionnement de signalisation entre le protocole BICC et le protocole de commande d'appel multimédia H.225.0, basé sur l'interfonctionnement du protocole H.225.0 et du protocole du sous-système utilisateur du RNIS (ISUP, *ISDN user part*) du système de signalisation n° 7.

Source

La Recommandation Q.1912.3 de l'UIT-T, élaborée par la Commission d'études 11 (2001-2004) de l'UIT-T, a été approuvée le 2 juillet 2001 selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2002

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1	Domaine d'application	1
2	Références normatives	2
3	Définitions	3
4	Abréviations.....	3
5	Généralités	3
6	Considérations relatives à l'interfonctionnement.....	4
6.1	Généralités	4
6.2	Mesures visant à empêcher la mutilation de la parole.....	4
6.3	Négociation des codecs, transport hors bande de la DTMF et information par la tonalité	4
6.4	Interfonctionnement des services complémentaires RNIS	4
Appendice I – Directives relatives à l'interfonctionnement des protocoles BICC/H.323 pour une négociation des codecs de bout en bout.....		5
I.1	Introduction.....	5
I.2	Interfonctionnement des réseaux H.323 → BICC	5
I.2.1	Dans le cas où sont utilisées les procédures H.245 (avec une voie de commande H.245 différente, ou bien au moyen de la méthode d'encapsulation H.245)	5
I.2.2	Dans le cas où est utilisée la procédure de connexion rapide.....	6
I.3	Interfonctionnement des réseaux BICC → H.323	7
I.3.1	Dans le cas où sont utilisées les procédures H.245 (avec une voie de commande H.245 différente, ou bien au moyen de la méthode d'encapsulation H.245)	7
I.3.2	Dans le cas où est utilisée la procédure de connexion rapide.....	7

Recommandation UIT-T Q.1912.3

Interfonctionnement entre les systèmes H.323 et le protocole de commande d'appel indépendante du support

1 Domaine d'application

La présente Recommandation définit l'interfonctionnement de signalisation entre le protocole de commande d'appel indépendante du support (BICC) et le protocole défini dans la Rec. UIT-T H.323.

Elle définit en particulier l'interfonctionnement de signalisation entre le protocole BICC et le protocole de commande d'appel multimédia H.225.0 dans un réseau H.323, basé sur l'interfonctionnement du protocole H.225.0 et du protocole du sous-système utilisateur du RNIS (ISUP) du système de signalisation n° 7.

L'interfonctionnement du protocole H.245 et du protocole BICC reste à approfondir (certains aspects sont abordés au 6.3 et dans l'Appendice I).

Le protocole BICC est défini dans la Rec. UIT-T Q.1902.1 à la Rec. UIT-T Q.1902.4 [5]. Le protocole de commande d'appel multimédia est défini dans la Rec. UIT-T H.225.0 [1] pour un réseau conforme à la Rec. UIT-T H.323 [3]. Le protocole ISUP est défini dans la Rec. UIT-T Q.761 à la Rec. UIT-T Q.764 [4].

La description dans la présente Recommandation de l'interfonctionnement de signalisation entre le protocole de commande d'appel multimédia H.225.0 et le protocole BICC se fonde sur:

- l'interfonctionnement de signalisation entre le protocole de commande d'appel multimédia H.225.0 et le protocole du sous-système utilisateur du RNIS (ISUP) du système de signalisation n° 7, défini dans l'Annexe C/H.246 [2];
- l'interfonctionnement de signalisation entre le protocole de la commande d'appel indépendante du support (BICC) et le protocole du sous-système utilisateur du RNIS (ISUP) du système de signalisation n° 7, défini dans la Rec. UIT-T Q.1912.1 [6].

La Figure 1 schématise le domaine d'application de la présente Recommandation en ce qui concerne l'interfonctionnement de signalisation entre le protocole de commande d'appel multimédia H.225.0 et le protocole BICC.

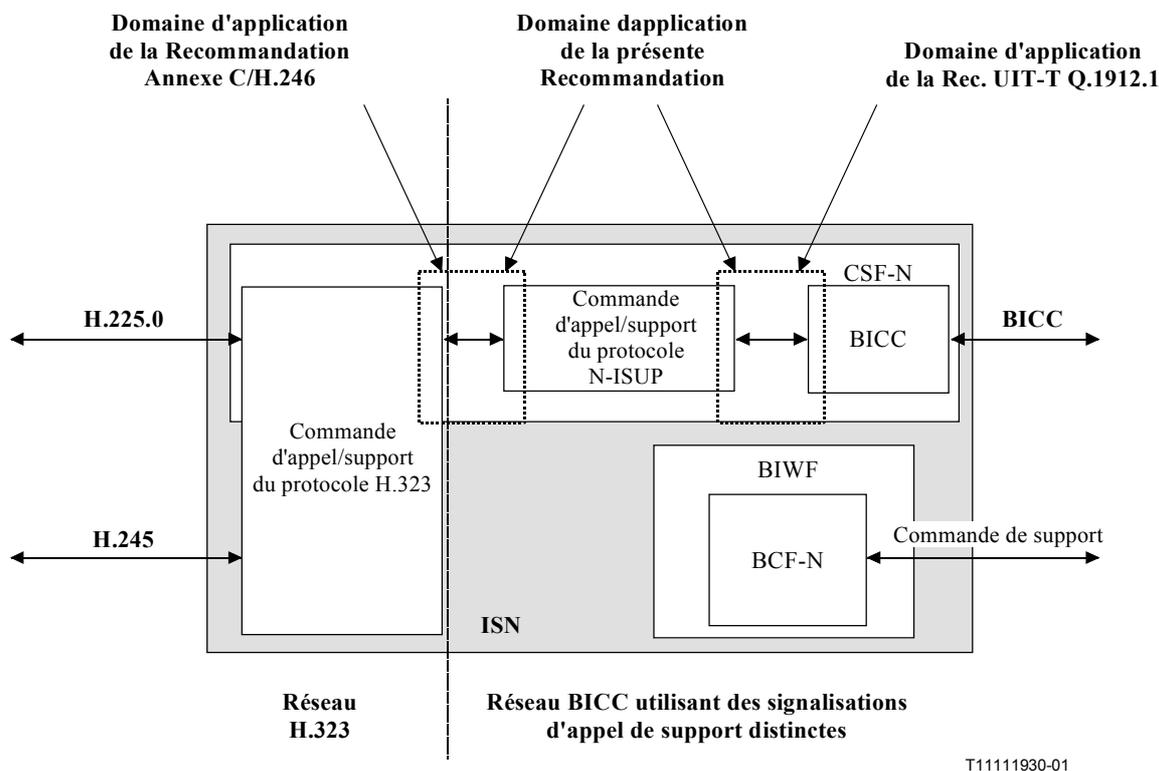


Figure 1/Q.1912.3 – Domaine d'application de la présente Recommandation pour l'interfonctionnement des protocoles BICC/H.225.0

2 Références normatives

La présente Recommandation se réfère à certaines dispositions des Recommandations UIT-T et textes suivants qui, de ce fait, en sont partie intégrante. Les versions indiquées étaient en vigueur au moment de la publication de la présente Recommandation. Toute Recommandation ou tout texte étant sujet à révision, les utilisateurs de la présente Recommandation sont invités à se reporter, si possible, aux versions les plus récentes des références normatives suivantes. La liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur est régulièrement publiée.

- [1] UIT-T H.225.0 (2000), *Protocoles de signalisation d'appel et mise en paquets des trains multimédias dans les systèmes de communication multimédia en mode paquet.*
- [2] UIT-T H.246 Annexe C (2000), *Fonction sous-système utilisateur du RNIS – Interfonctionnement avec le protocole H.225.0.*
- [3] UIT-T H.323 (2000), *Systèmes de communication multimédia en mode paquet.*
- [4] UIT-T Q.761 à Q.764 (1999), *Spécifications du sous-système utilisateur du RNIS (ISUP) du système de signalisation n° 7.*
- [5] UIT-T Q.1902.1 à Q.1902.4 (2001), *Spécifications du protocole de la commande d'appel indépendante du support (BICC).*
- [6] UIT-T Q.1912.1 (2001), *Interfonctionnement entre le sous-système utilisateur du RNIS du système de signalisation n° 7 et le protocole de commande d'appel indépendante du support.*
- [7] UIT-T H.450 série x (à partir de 1998), *Procédures et protocole de signalisation entre entités H-323 pour la commande des services complémentaires.*

- [8] Guide d'implémentation (2001) des Recommandations UIT-T H.323, H.225.0, H.245, H.246, H.283, H.235, série H.450 et H.341.
- [9] UIT-T H.245 (2001), *Protocole de commande pour communications multimédias*.

3 Définitions

Pour la terminologie propre au protocole BICC, le lecteur voudra bien se reporter à la Rec. UIT-T Q.1902.1 [5].

4 Abréviations

La présente Recommandation utilise les abréviations suivantes:

APM	message de transport d'application (<i>application transport message</i>)
BCF-N	fonction nodale de commande de support (<i>bearer control nodal function</i>)
BICC	commande d'appel indépendante du support (<i>bearer independent call control</i>)
BIWF	fonction d'interfonctionnement de support (<i>bearer interworking function</i>)
CSF-N	fonction nodale de service d'appel (<i>call service nodal function</i>)
DTMF	multifréquence bitonalité (<i>dual tone multi-frequency</i>)
ISN	nœud serveur d'interface (<i>interface serving node</i>)
ISUP	sous-système utilisateur du RNIS (<i>ISDN user part</i>)
RCC	réseau à commutation de circuits
RNIS	réseau numérique à intégration de services

5 Généralités

Le présent paragraphe expose les principes d'interfonctionnement du protocole H.225.0 et du protocole BICC, fondé sur l'interfonctionnement du protocole H.225.0 et du protocole ISUP, concaténé avec l'interfonctionnement des protocoles ISUP et BICC; il s'agit de procéder au nécessaire mappage des informations de signalisation pour assurer la connectivité et la fonctionnalité entre un réseau H.323 et un réseau BICC. La Figure 2 illustre le groupement fonctionnel des fonctions d'interfonctionnement qui interviennent suivant la technique de description du modèle de demi-appel pour la commande BICC.

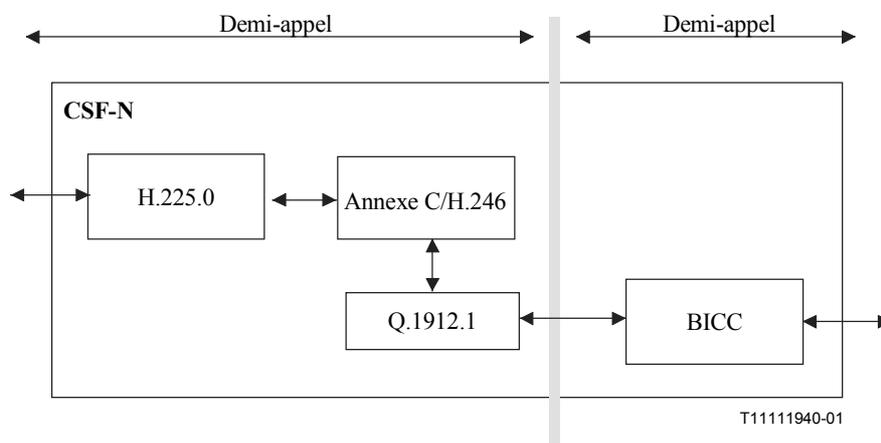


Figure 2/Q.1912.3 – Description fonctionnelle de la configuration d'interfonctionnement

6 Considérations relatives à l'interfonctionnement

6.1 Généralités

L'interfonctionnement entre les protocoles H.225.0 et BICC est calqué sur celui des protocoles H.225.0 et ISUP, décrit dans l'Annexe C/H.246 [3], compte tenu des dispositions supplémentaires présentées dans le Guide de mise en œuvre des Recommandations UIT-T H.323, H.225.0, H.245, H.246, H.283, H.235, série H.450 et H.341 (Guide d'implémentation [8]), le tout étant concaténé avec l'interfonctionnement entre les protocoles ISUP et BICC décrit dans la Rec. UIT-T Q.1912.1 [6].

6.2 Mesures visant à empêcher la mutilation de la parole

Pour un appel entrant H.323 pour lequel le support d'arrivée n'est pas encore établi dans le réseau H.323, le paramètre Indicateur de continuité dans la nature des indicateurs de connexion devra indiquer, dans le message initial d'adresse (IAM, *initial address message*) de la commande BICC, "COT to be expected" si le nœud ISN sait que les procédures d'établissement de la communication établies dans la Rec. UIT-T H.245 [9] peuvent être exécutées dans le réseau H.323 sans attendre la réception dans le réseau BICC d'un message ACM (Note).

Le message de Continuité, dans lequel le paramètre Indicateurs de continuité indique "Continuity", est envoyé dans le réseau BICC après exécution des procédures d'établissement du support H.323 d'arrivée.

NOTE – Dans certaines implémentations H.323, les procédures d'établissement d'appel H.245 ne peuvent pas être lancées avant la réception d'un message ACM dans le réseau BICC (parce que les procédures H.245 ne peuvent pas être exécutées tant que n'est pas reçu un message CONNECT, ou bien parce qu'un message CALL PROCEEDING n'est pas généré avant la réception d'un message ACM). Dans ces cas, il n'est pas possible d'empêcher la mutilation de la parole. Les réseaux H.323 utilisant des implémentations de ce type ne devraient pas être connectés à des réseaux BICC. Les procédures d'établissement d'appel H.245 doivent être initiées dès que possible du côté du réseau H.323.

Si la procédure de Connexion rapide est utilisée au niveau du réseau H.323, le nœud ISN vérifie d'abord que l'établissement du support peut être réalisé suivant les propositions reçues dans l'élément fastStart du message SETUP reçu du côté du réseau H.323, avant l'envoi du message (IAM) dans le réseau BICC.

6.3 Négociation des codecs, transport hors bande de la DTMF et information par la tonalité

Dans le cas d'un interfonctionnement d'un réseau H.323 et d'un réseau BICC il convient de prendre également en considération les procédures d'interfonctionnement relatives à la négociation des codecs (y compris les procédures de modification et de négociation des codecs à mi-appel), au transport hors bande de la multifréquence bitonalité (DTMF, *dual tone multi-frequency*) et aux informations données par la tonalité. Pour ce faire, il faut définir les interactions entre le protocole BICC et certaines parties du protocole H.245. La définition précise de ces procédures fera l'objet d'un travail ultérieur. L'Appendice I expose les directives à suivre en vue de l'application des procédures de négociation des codecs via un protocole BICC et un réseau H.323.

6.4 Interfonctionnement des services complémentaires RNIS

Il est à noter que l'interfonctionnement des services complémentaires RNIS (Rec. UIT-T, série H.450 [7]) fera l'objet d'un travail ultérieur.

APPENDICE I

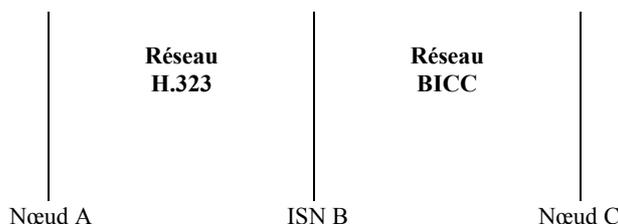
Directives relatives à l'interfonctionnement des protocoles BICC/H.323 pour une négociation des codecs de bout en bout

I.1 Introduction

Les procédures d'échange des capacités H.245 sont plus compliquées que les procédures de négociation des codecs du réseau BICC, les nœuds H.323 ayant la possibilité d'indiquer séparément les capacités de réception et de transmission, en plus de l'existence de diverses combinaisons de mode dans lesquels ils peuvent opérer simultanément. Dans le contexte H.323 un codec différent peut être choisi pour chaque voie de support unidirectionnelle.

Comme un réseau BICC utilise le même codec pour la transmission et pour la réception, seuls les codecs que propose le réseau H.323 pour ce faire figureront dans la liste initiale des codecs pris en charge par le protocole BICC qui sert à exécuter la négociation des codecs du réseau BICC. Bien qu'il ne soit pas explicitement mentionné, ce principe s'applique généralement aux procédures exposées ci-dessous.

I.2 Interfonctionnement des réseaux H.323 → BICC



I.2.1 Dans le cas où sont utilisées les procédures H.245 (avec une voie de commande H.245 différente, ou bien au moyen de la méthode d'encapsulation H.245)

- 1) Si les capacités prises en charge par le nœud H.323 précédent (nœud A) sont reçues par le nœud ISN (dans un message TerminalCapabilitySet H.245) avant que le message IAM soit envoyé du côté départ, la liste des codecs pris en charge envoyée dans le message IAM est dérivée des structures de capacités contenues dans le message TerminalCapabilitySet reçu, moyennant la suppression des codecs qui ne peuvent pas être utilisés pour l'appel (non proposés par le nœud ISN) et l'adjonction (avec un rang de priorité moindre) des codecs pouvant être utilisés pour l'appel (proposés par le nœud ISN), mais qui n'étaient pas indiqués dans les capacités reçues du nœud H.323 précédent (nœud A).

Le nœud ISN attend jusqu'à ce qu'un message APM, avec le codec choisi, soit reçu avant d'indiquer ses capacités au nœud H.323 précédent (nœud A).

- Si le codec choisi reçu dans le message APM figurait dans le message TerminalCapabilitySet reçu du nœud H.323 précédent (nœud A), le message TerminalCapabilitySet H.245 envoyé par le nœud ISN contient alors le codec choisi reçu dans le message APM du réseau BICC. Les procédures de négociation des codecs de bout en bout auront été convenablement exécutées. Le codec choisi par le nœud ISN du côté du réseau H.323 (envoyé dans le message OpenLogicalChannel) est celui qui a été choisi au terme de la procédure de négociation BICC;
- si le codec choisi reçu dans le message APM n'appartient pas aux capacités indiquées par le nœud H.323 précédent (nœud A), un transcodeur est alors utilisé.

- 2) Si les capacités prises en charge par le nœud H.323 précédent (nœud A) ne sont pas reçues par le nœud ISN (dans un message TerminalCapabilitySet H.245) avant que le message IAM soit envoyé du côté départ, la liste des codecs pris en charge est constituée dans le nœud ISN selon la procédure décrite dans la Rec. UIT-T Q.1902.4 (négociation des codecs initiant le SN). Le nœud ISN attend que la procédure de négociation des codecs soit terminée du côté du réseau BICC avant d'indiquer ses capacités au nœud précédent (nœud A).

Lorsque le nœud ISN reçoit le message APM avec le code choisi:

- il envoie un message TerminalCapabilitySet contenant les codecs pouvant être utilisés pour l'appel (codecs pris en charge par le nœud ISN), la priorité étant accordée au codec choisi par le réseau BICC et aux autres codecs figurant sur la liste des codecs disponibles;
- si le codec choisi par le nœud H.323 précédent (nœud A) (reçu dans le message OpenLogicalChannel H.245) est le codec choisi par le réseau BICC, les procédures de négociation de bout en bout auront été exécutées avec succès. Le codec choisi par le nœud ISN du côté du réseau H.323 (envoyé dans le message OpenLogicalChannel) est le même que le codec choisi par le nœud H.323 précédent;
- si le codec choisi par le nœud H.323 précédent (nœud A) (reçu dans le message OpenLogicalChannel H.245) n'est pas le codec choisi par le réseau BICC, mais figure sur la liste des codecs à la disposition du réseau BICC, alors s'applique la procédure de modification BICC du côté du réseau BICC: le codec nouvellement choisi est le codec choisi par le nœud A, et la nouvelle liste de codes disponibles est l'ancienne liste dans laquelle sont supprimés les codecs qui ne sont pas pris en charge par le nœud A. Le codec choisi par le nœud ISN du côté du réseau H.323 (envoyé dans le message OpenLogicalChannel) est le même que le codec choisi par le nœud H.323 précédent;
- si le codec choisi par le nœud H.323 précédent (nœud A) ne figure pas sur la liste des codecs à la disposition du réseau BICC, un transcodeur est alors utilisé.

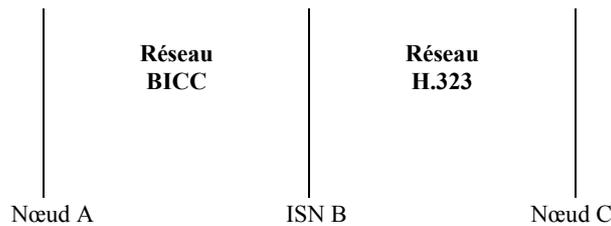
I.2.2 Dans le cas où est utilisée la procédure de connexion rapide

La liste des codecs pris en charge envoyée dans le message IAM est dérivée des propositions OpenLogicalChannel reçues dans l'élément fastStart du message Setup moyennant la suppression des codecs qui ne sont pas pris en charge pour l'appel (les codecs sont présentés selon l'ordre de priorité où ils ont été reçus dans l'élément fastStart) et l'adjonction (avec une priorité moindre) des codecs qui peuvent être utilisés pour l'appel, mais qui n'étaient pas proposés dans l'élément fastStart reçu.

Le nœud ISN attend de recevoir le message APM de retour, dans lequel figure le codec choisi, avant de renvoyer l'élément fastStart.

- Si le codec choisi reçu dans le message APM a été proposé dans l'élément fastStart reçu, le nœud ISN envoie un élément fastStart choisi parmi les propositions OpenLogicalChannel contenant le codec choisi reçu dans le message APM. La négociation des codecs de bout en bout aura été exécutée avec succès;
- si le codec choisi reçu dans le message APM n'a pas été proposé par l'élément fastStart reçu, un transcodeur est alors utilisé.

I.3 Interfonctionnement des réseaux BICC → H.323



I.3.1 Dans le cas où sont utilisées les procédures H.245 (avec une voie de commande H.245 différente, ou bien au moyen de la méthode d'encapsulation H.245)

Il peut ne pas être possible d'attendre de recevoir les capacités de nœud C avant de choisir le codec du côté du réseau BICC: les procédures H.245 peuvent en effet n'être lancées dans le réseau H.323 que lorsqu'un message CONNECT H.225.0 est envoyé (quand une réponse est reçue en provenance de l'appelé), tandis que les procédures de négociation des codecs BICC doivent être terminées avant l'envoi du message ACM. Il est donc préférable d'exécuter les procédures de négociation des codecs BICC indépendamment des procédures H.323 du côté du départ.

- Le nœud ISN attend jusqu'à ce que soit reçu un message TerminalCapabilitySet en provenance du nœud H.323 suivant;
- si le codec choisi par le réseau BICC est pris en charge par le nœud H.323 suivant (nœud C), les procédures de négociation de bout en bout auront été exécutées avec succès. Le nœud ISN envoie un message TerminalCapabilitySet contenant uniquement le codec choisi par le réseau BICC. Le message OpenLogicalChannel qu'enverra le nœud ISN contiendra ce même codec choisi par le réseau BICC. Les procédures de négociation des codecs de bout en bout auront été exécutées avec succès;
- si le codec choisi par le réseau BICC ne figure pas dans la liste des codecs pris en charge par le nœud H.323 suivant, le nœud ISN choisit le codec à la priorité la plus élevée dans la liste des codecs à la disposition du réseau BICC, codec qui est également pris en charge par le nœud H.323 suivant. Le nœud ISN envoie un message TerminalCapabilitySet contenant uniquement le codec choisi par le réseau BICC. Le message OpenLogicalChannel qu'enverra le nœud ISN contient ce même codec choisi par le réseau BICC. La procédure de modification BICC s'applique du côté du réseau BICC: le codec nouvellement choisi est le codec choisi par le nœud ISN et la nouvelle liste des codecs disponibles est l'ancienne liste dans laquelle ont été supprimés les codecs qui n'étaient pas pris en charge par le nœud H.323 suivant (nœud C);
- si aucun codec de la liste des codecs à la disposition du réseau BICC n'est pris en charge par le nœud H.323 suivant, un transcodeur est alors utilisé.

I.3.2 Dans le cas où est utilisée la procédure de connexion rapide

Les propositions OpenLogicalChannel envoyées dans l'élément fastStart du message SETUP contiennent les codecs qui peuvent être utilisés pour l'appel (pris en charge par le nœud ISN). Le codec choisi par le réseau BICC et les codecs figurant dans la liste des codecs à la disposition du réseau BICC, découlant de l'application de la procédure de négociation BICC, sont proposés avec la plus haute priorité.

- Si le codec choisi par le nœud H.323 suivant (nœud C) (reçu dans le message OpenLogicalChannel choisi, indiqué dans l'élément fastStart) est le codec choisi par le réseau BICC, les procédures de négociation de bout en bout auront été exécutées avec succès;

- si le codec choisi par le nœud H.323 suivant (nœud C) (reçu dans le message OpenLogicalChannel choisi, contenu dans l'élément fastStart) n'est pas le codec choisi par le réseau BICC, mais figure dans la liste des codecs à la disposition du réseau BICC, la procédure de modification BICC s'applique du côté du réseau BICC: le codec nouvellement choisi est le codec choisi par le nœud H.323 suivant (nœud C) et la nouvelle liste des codecs disponibles est l'ancienne liste dans laquelle auront été supprimés les codecs qui étaient proposés avec une priorité plus élevée que celle du codec choisi au niveau du réseau H.323 [codecs qui n'étaient pas pris en charge par le nœud H.323 suivant (nœud C)];
- si le codec choisi par le nœud H.323 suivant (nœud C) ne figure pas dans la liste des codecs à la disposition du réseau BICC, un transcodeur est alors utilisé.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication